

Le CNESER demande l'ouverture rapide de concertations pour la mise en place d'un cadre national du contenu des diplômes, engagement de la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Ces dernières années, le manque de régulation des formations universitaires a creusé les inégalités sur le territoire et diminué le taux de réussite des étudiants en licence. Il est urgent de permettre au service public de garantir l'accès de tous les bacheliers à une formation d'enseignement supérieur de qualité.

Dans cet objectif, le CNESER demande que des concertations soient organisées sur le cadre national des diplômes, notamment sur les principes suivants :

- l'encadrement pédagogique nécessaire des étudiants, qui doit être mis en place par un investissement financier en priorité vers les formations de licence et un recrutement d'enseignant-chercheurs et personnels titulaires
- la définition de bases d'enseignement communes pour chaque parcours de mention, élaborés à travers la mise en place de commissions pédagogiques nationales
- La participation des étudiants à l'amélioration des formations, notamment avec l'évaluation des enseignements

La procédure qui abouti à l'habilitation des diplômes nationaux doit permettre l'implication du CNESER et un véritable régulation nationale. Pour cela, elle doit notamment :

- donner accès aux élus du CNESER à toutes les informations qui concernent l'offre de formation (répartition des moyens, organisation territoriale, maquettes des diplôme..) pour assurer un débat pertinent entre le Ministère, le CNESER et l'établissement concerné
- fixer par arrêté la liste des diplômes nationaux habilités et les différents parcours qu'ils comportent

17 juillet 2013